

- La Loi sur les parcs provinciaux est en cours de révision afin de renforcer la législation en vigueur pour tenir compte de la politique actuelle.

### 3) Mesures prévues pour 1992-93

- Le ministre des Ressources naturelles a annoncé son intention de représenter cinq autres districts avec de nouvelles zones protégées pendant le Centenaire des parcs provinciaux de l'Ontario de 1993. On procédera à des consultations avec les peuples autochtones et le public au sujet des zones proposées.

## Progrès réalisés par le gouvernement du Québec

### 1) Nouvelles zones

- À l'été de 1992, on a annoncé la création de 18 nouvelles réserves de parc provincial au nord du 50<sup>ème</sup> parallèle, ce qui représente une superficie totale de 57 371 km<sup>2</sup>.
- En 1991-92, on a créé 11 nouvelles réserves écologiques.

### 2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- On a levé le moratoire sur la création de nouveaux parcs provinciaux au Québec.
- Un plan quinquennal prévoyant une stratégie de création de parcs provinciaux en fonction de la représentation des régions naturelles a été rendu public.

### 3) Mesures prévues pour 1992-93

- Quatre parcs seront créés au sud du 50<sup>ème</sup> parallèle au cours des cinq années à venir : mont Mégantic, Réserve de Plaisance, rivière Vasureal (Île d'Anticosti) et massif du mont Valin (au Saguenay-Lac Saint-Jean).
- Quatre nouveaux parcs seront créés au nord du 50<sup>ème</sup> parallèle au cours des cinq ans à venir : lac Albanel/rievière Témiscamie, cratère du Nouveau-Québec, monts Otish/monts Torngats et rivière Koroc. Ces parcs seront créés après consultation des collectivités locales afin de s'assurer qu'ils s'intègrent bien à la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
- Les audiences publiques sur la création du parc provincial du mont Mégantic seront terminées à l'été 1993.
- Les plans directeurs préliminaires des zones proposées dans les régions non représentées du sud seront révisés.